

/S.L/  
TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI  
SERVICE DU PERSONNEL  
-----



NOTE DU SERVICE DU PERSONNEL.-

L'index-number étant porté au taux de 347,447 points à la date du premier mai 1961, j'ai l'honneur de porter à la connaissance du personnel que le coefficient de majoration des diverses indemnités variant suivant cet index est passé à partir de la même date de 9,678% (coefficient au 1.2.1961) à 12,904.-

Usumbura, le 8 mai 1961.-  
Le Chef du Service du Personnel,  
André PIERLOT,

*Pierlot*